

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à vingt heures le Conseil Municipal de VALENCE-EN-POITOU (Vienne), appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle de Conseil 8 Rue Hemmoor, à Couhé, sous la Présidence de Monsieur BELLIN Philippe, Maire.

Etaient Présents : M. BELLIN Philippe – Mme POUVREAU Laëtitia - M. HAIRAULT Fabrice (arrivé à 20h30) – Mme BONNET Viviane - M. PARADOT Wilfried - Mme GEORGEL Sophie - MM. DESCAMPS Pierre-Emmanuel - GIRARDEAU Jules - BEGUIER Vincent (arrivée à 20h27) – PALLU Gilles - Mmes - ARTUS Katia (arrivée à 20h13) - CHEMINET Marie-Claude – M. DAVID Jean-Michel – BOUTEILLE Claude - Mmes MOINE Agnès – BOYARD-DILLOT Céline – SALBAN Sarah (arrivée à 20h27) – M. BOSSEBOEUF Jean-Claude - M. BOUILLEAU Thierry – Mme GEOFFROY Emmanuelle

Représenté par pouvoir : M. ROBIN Serge représenté par Mme CHEMINET Marie-Claude

Absents excusés : MM. CHASTEL Grégoire – MINAULT Christian – Mmes AUGRY Gwenaëlle - PARADOT Annie - COUVRY Nathalie - M. PORCHERON Jean-Louis – Mmes LEBEAU Elodie - PECRIAUX Sybil

Secrétaire de séance : Mme BOYARD-DILLOT Céline

➤ **Approbation du compte rendu du 11.09.2025**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 11 septembre 2025.

➤ **Débat du Conseil Municipal de la commune de Valence-en-Poitou sur le Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou**

Délibération N°2025.10.02/01

Débat du Conseil Municipal de la commune de Valence-en-Poitou sur le Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Communautaire prescrivant la révision du PLUi en date du 11 octobre 2022.

En vue des débats, Monsieur le Maire expose les orientations générales du PADD.

Organisé en 4 orientations, le PADD est ensuite développé en axes et objectifs :

- Orientation 1 : Garantir le développement économique du Civraisien en Poitou en se reposant sur ses spécificités,
- Orientation 2 : Offrir aux habitants un cadre de vie rural en harmonie avec son environnement
- Orientation 3 : Maintenir et équilibrer l'attractivité résidentielle entre le Nord et le Sud du Civraisien en Poitou
- Orientation 4 : Réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols et définition des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Monsieur le Maire précise que le débat relatif au PADD ne se conclut pas par un vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal n'apporte aucune remarque sur le PADD.

Le Conseil Municipal prend acte et atteste :

- Que le PADD a été communiqué dans son intégralité à l'ensemble des conseillers municipaux,
 - De la tenue d'un débat sur les orientations générales conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.
-



Questions diverses



Décisions prises en vertu de la délibération du 26 mai 2020 donnant délégation au Maire notamment en ce qui concerne le 4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

- **Décision N°79/2025 du 4 septembre 2025** de confier à Maître MAMALET – Huissier de Justice à Valence-en-Poitou (86) trois passages pour confirmer l'affichage du Permis de Construire sur une période de deux mois pour le Stade de Couhé – Valence-en-Poitou pour un montant de 300.00 € H.T soit 360.00 € T.T.C.
- **Décision N°80/2025 du 3 septembre 2025** d'acquiescer auprès de OTIS de Poitiers (86) 1 batterie pour l'ascenseur de l'école de Couhé pour un montant de 359.19 € H.T soit 431.03 € T.T.C.

- **Décision N°81/2025 du 5 septembre 2025** d'acquérir auprès de CENTRAL COPIE de Poitiers (Vienne) :
 - 1 Photocopieur SHARP MFP A3 COULEUR SHARP 26 PPM pour la Mairie Déléguée de Couhé pour 3 380 € H. T soit un montant de 4 056.00 € TTC.
 - 1 Contrat de maintenance pour le photocopieur pour la Mairie déléguée de Couhé pour 5 ans avec un prix à la page noir et blanc à 0.035 € H.T soit 0.042 TTC et prix page couleur à 0.035 € H.T soit 0.042 TTC
- **Décision N°82/2025 du 5 septembre 2025** d'acquérir auprès de CACC PROLIANS de Poitiers (Vienne) une clôture pour l'atelier de Valence-en-Poitou pour 1 408.77 € H. T soit un montant de 1 690.52 € TTC
- **Décision N° 83/2025 du 8 septembre 2025** d'acquérir auprès de Manutan Collectivités de Niort (79) 1 Vestiaire séchant à portant à rideaux pour l'atelier de Valence-en-Poitou pour 1 409.00 € H. T soit un montant de 1 690.80 € TTC.
- **Décision N°84/2025 en date du 8 septembre 2025** de retenir la proposition du Bureau Véritas Construction de Chasseneuil du Poitou (86) :
 - Une mission de Contrôle Technique pour la Restauration du Temple de Couhé – Valence-en-Poitou pour 6 640.00 € H. T soit un montant de 7 968.00 € TTC.
 - o Le mois supplémentaire est fixé à 790.00 € HT soit 948.00 € TTC
 - o La demi-journée est fixée à 320.00 € HT soit 384.00 € TTC.
- **Décision N°85/2025 du 8 septembre 2025** d'acquérir auprès de Mon Brico – GATARD de Valence-en-Poitou (86) un lave-linge frontal Semi- pro de 9 kgs BAUKNECHT pour 1 428.68 € H. T soit un montant de 1 714.42 € TTC pour l'Atelier de Valence-en-Poitou.
- **Décision N°86/2025 du 8 septembre 2025** de confier auprès de Hétéria Géomètre Expert de Puymoyen (16) un relevé topographique pour la Parcelle AE 269 située au 8 Rue Hemmoor – Couhé (bureaux en cours d'acquisition appartenant à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour un montant de 4 330.00 € H.T. soit 5 196.00 € T.T.C.
- **Décision N°87/2025 du 8 septembre 2025** de retenir la proposition du Bureau Véritas Construction de Chasseneuil du Poitou (86) :
 - Une mission de Coordination SPS pour la Restauration du Temple de Couhé – Valence-en-Poitou pour 3 390.00 € H. T soit un montant de 4 068.00 € TTC.
 - o Le mois supplémentaire est fixé à 300 € HT soit 360.00 € TTC
 - o La demi-journée est fixée à 300.00 € HT soit 360.00 € TTC

- **Décision N°88/2025 du 10 septembre 2025** d'acquérir auprès de POLLET OBYO de Niort (79) 1 chariot de ménage avec ses accessoires pour la salle multigénérationnelle des petits près de Valence pour un montant de 390.00 € H.T. soit 468.00 € T.T.C
- **Décision N°89/2025 du 10 septembre 2025** d'acquérir auprès de SAS SONOMAX Numétrie de Poitiers :
 - 1 Téléviseur Tableau Samsung pour un montant de 707.50 € H.T soit 849.00 € T.T.C
 - 1 Console Switch + Jeux pour un montant de 408.00 € H.T soit 489.60 € T.T.C
 - 1 Vidéo projecteur Artome pour un montant de 4 595.00 € H.T soit 5 514.00 € T.T.C
 - 1 PC Portable avec Souris + Sacoche pour un montant de 990.00 € H.T soit 1 188.00 € T.T.C
 - 1 Licence Pack Office (Word, Excel..) pour un montant de 149.00 H. soit 178.80 € T.T.C
 - 1 Ecran 22 Pouces HP pour un montant de 119.00 € H.T soit 142.80 € T.T.C
 - 2 Casques Audio HD200 PRO pour un montant de 131.80 € H.T soit 158.16. € T.T.C
 - 2 Enceintes portables connectées pour un montant de 938.00 € H.T soit 1 125.60 € T.T.C soit un montant total H.T de 8 038.30 € H.T soit un montant total de 9 645.96 € T.T.C pour la salle multigénérationnelle des petits près de Valence
- **Décision N°90/2025 du 10 septembre** d'acquérir auprès de SAS SONOMAX Numétrie de Poitiers 1 Ensemble Micro HF Main + Récepteur Audi Technica et ses accessoires pour un montant de 1 006.20 € H.T soit 1 207.44 € T.T.C pour la salle multigénérationnelle des petits près de Valence
- **Décision N°91/2025 du 11 septembre 2025** de confier à la SARL Bone Stéphane de Valence-en-Poitou (86) les travaux de remise aux normes d'électricité du nouvel atelier municipal de Valence-en-Poitou pour un montant de 33 785.00 € H.T soit 39 648.60 € T.T.C.
- **Décision N°92/2025 du 15 septembre 2025** de confier au Groupe SIMIE d'Echiré (79) l'aménagement d'un désenfumage pour la Salle des Fêtes de Payré pour un montant de 7 210.40 € H.T soit 8 652.48 T.T.C.
- **Décision N°93/2025 du 15 septembre 2025** de confier au Groupe SIMIE d'Echiré (79) l'aménagement d'une alarme incendie pour la Salle des Fêtes de Payré pour un montant 2 191.65 € H.T soit 2 629.98 T.T.C.
- **Décision N°95/2025 du 16 septembre 2025** de confier à l'Entreprise COLAS de Biard (86) les travaux de voirie pour l'installation des trottoirs, caniveaux à la Rue de l'église de Vaux Commune de Valence-en-Poitou pour un montant de 7 274.99 € H.T soit 8 729.99 € T.T.C.



Décisions prises en vertu de la délibération du 26 mai 2020 donnant délégation au Maire notamment en ce qui concerne le 10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 2 000 euros ;

- **Décision N°94/2025 du 15 septembre 2025** de céder à Monsieur Jérôme BOROTTO domicilié au 3 Rue de l'huilerie – L'épinasse de Payré – Commune de Valence-en-Poitou (86), une remorque Brimont de 8 tonnes pour un montant de 1 000.00 Euros.

Questions des conseillers :

Madame Georgel rappelle l'opération « Nettoyons la nature » le samedi 11 octobre à partir de 9h à la grange de Châtillon.

Madame Pouvreau informe qu'une action est prévue le samedi après-midi 11 octobre par la Maison de Santé Pluridisciplinaire : concours de jeux avec les seniors et les jeunes.

Madame Artus informe que le spectacle "Lettre à l'être" aura lieu le samedi 11 octobre à 20h30 à l'espace média (salle des fêtes de Couhé).

La séance est levée à 21h30.

Liste des délibérations :

- **Délibération N°2025.10.02/01 : Débat du Conseil Municipal de la commune de Valence-en-Poitou sur le Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou**

**La secrétaire,
BOYARD-DILLOT Céline**

**Le Maire,
BELLIN Philippe**